

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, les Membres du Conseil Municipal de Freissinières se sont réunis à 18h30 dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 février conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : LATIL Jessica a donné pouvoir à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent a donné pouvoir à BOISSET Philippe.

**Quorum** : 8

**Secrétaire de séance** : Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme ARDUIN Annie est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

#### ***Point n° 1 - Demande de subvention - Association des Amis de l'Arbre à l'Ouvrage***

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la demande de subvention de l'Association des Amis de l'Arbre à l'ouvrage en lui octroyant la somme de 150€.

#### ***Point n° 2 - Participation au voyage scolaire Porquerolles 2023***

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la demande de d'aide financière du collège des Giraudes pour deux élèves de la Commune en lui octroyant la somme de 100€.

#### ***Point n° 3 - Demande de subvention - FNACA***

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la demande de subvention de la FNACA en lui octroyant la somme de 200€.

#### ***Point n° 4 - Demande de subvention - Musiques en Ecrins***

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la demande de subvention de l'Association Musiques en Ecrins à l'ouvrage en lui octroyant la somme de 100€.

**Point n° 5 - Demande de subvention - Autour de la Biaysse**

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la demande de subvention de l'association Autour de la Biaysse en lui octroyant la somme de 2000€.

**Point n° 6 - Demande de subvention - AMAC**

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la demande de subvention de l'association AMAC en lui octroyant la somme de 200€.

**Point n° 7 - Réfection du mur à Maison Neuve**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le mur situé à côté de la maison de Denis BOISSET a dû être consolidé. Il était entendu que ce dernier prendrait en charge les travaux à hauteur de 4 000.00 €.

Le Conseil Municipal **Approuve 9 pour et 1 abstention (Mr Philippe BOISSET)** la prise en charge des travaux à hauteur de 4 000.00 € par Mr Denis BOISSET.

**Point n° 8 - Vente élément de cuisine - local Aux Petits Oignons**

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la vente du piano de cuisine situé dans le local Aux Petits Oignons à l'association « Les Croquignards » pour un montant de 100€ TTC.

**Point n° 9 - Convention de partenariat interbibliothèques pour l'organisation de la manifestation culturelle « Eau furieuse, eau précieuse »**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la manifestation culturelle « Partir(Re) venir » a été un succès et propose de signer une convention avec les communes du canton de l'Argentière partenaire.

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** l'organisation de la nouvelle manifestation culturelle « Eau furieuse, eau précieuse »

**Point n° 10 - Enfouissement des réseaux à Pallon - convention de passage avec Territoire d'énergie Hautes-Alpes - Syme05 - annule la délibération 2022-88**

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la convention de passage avec le Syme05 portant sur les parcelles G403 et G1275.

**Point n° 11 - Redevances d'occupation du domaine public - Réseaux de télécommunication**

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la mise en place de redevances pour occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication.

**Point n° 12 - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation d'un programme d'équipements pastoraux d'intérêt commun sur l'alpage de Dormillouse - Cabane du Clôt.**

Suite à la consultation et la notification du marché (délibération n°2022-42 du 16 mai 2022 portant convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation d'un programme d'équipements pastoraux d'intérêt commun sur l'alpage de Dormillouse - Cabane du Clôt), Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de signer un avenant à cette convention afin de modifier et de détailler le montant du marché, le montant total de l'opération chiffrée entre les partenaires comme prévu à l'article 3.1 de la convention initiale.

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** l'avenant pour un montant de prise en charge de la Commune à hauteur de 19 938.00 € TTC.

Monsieur Philippe BOISSET s'interroge sur l'utilisation de la cabane en dehors de la période de pâturage. D'autre part, il estime que le montant global du projet est trop élevé.

**Point n° 13 - Protection du captage de Mas des Rousses - lancement de l'enquête d'utilité publique et servitudes**

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le lancement de l'enquête d'utilité publique et servitudes pour la protection du captage de Mas des Rousses en vue de la distribution et du traitement des eaux, de la réalisation des travaux et de l'établissement de ses périmètres de protection.

**Point n° 14 - Protection du captage de Mas des Roures - lancement de l'enquête d'utilité publique et servitudes**

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le lancement de l'enquête d'utilité publique et servitudes pour la protection du captage de Mas des Roures en vue de la distribution et du traitement des eaux, de la réalisation des travaux et de l'établissement de ses périmètres de protection.

**Point n° 15 - Protection du captage de Malafouasse - lancement de l'enquête d'utilité publique et servitudes**

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le lancement de l'enquête d'utilité publique et servitudes pour la protection du captage de Malafouasse en vue de la distribution et du traitement des eaux, de la réalisation des travaux et de l'établissement de ses périmètres de protection.

**Point n° 16 - Protection du captage du Radier - lancement de l'enquête d'utilité publique et servitudes**

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le lancement de l'enquête d'utilité publique et servitudes pour la protection du captage du Radier en vue de la distribution et du traitement des eaux, de la réalisation des travaux et de l'établissement de ses périmètres de protection.

Monsieur le Maire clôt la séance.

**Le secrétaire de séance**  
**Annie ARDUIN**



**Le Maire**  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

